

Intervention de

● **Julien DENORMANDIE**, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des territoires

« Seul le prononcé fait foi »

Mesdames et Messieurs les élu(e)s,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président, cher Patrick,

Merci beaucoup pour votre invitation à venir participer à votre réunion de travail.

C'est un sujet sur lequel l'ensemble du Gouvernement est aujourd'hui très largement mobilisé et sur lequel je passe une grande partie de mes journées, ainsi que les équipes, que ce soit les équipes de l'Agence du Numérique ou celles de l'Arcep, face à un défi devant nous qui est immense.

Très souvent, lorsque j'ai des prises de paroles publiques, on me dit : « au final, votre ministère avec cet intitulé un peu bizarre qu'est la cohésion des territoires, qu'est-ce que c'est ? ». J'ai coutume de dire que la cohésion des territoires, c'est véritablement lutter contre les fractures territoriales. Aujourd'hui, il existe dans notre pays des développements à plusieurs vitesses. Il existe aussi un sentiment - et c'est cela le plus important - de la part de beaucoup de nos concitoyens qui considèrent leur territoire non plus comme un atout, mais parfois comme quelque chose qui pourrait s'apparenter à un boulet au pied. Une étude récemment témoignait de cela en disant que plus d'un Français sur deux considérait son territoire non pas comme un atout mais comme quelque chose qui pouvait l'empêcher d'atteindre ce à quoi il aspirait, que ce soit dans sa vie professionnelle ou personnelle. Pour un pays avec des Français, aussi « franchouillards » que nous sommes, c'est une chose qui pose véritablement question.

Je suis persuadé que, parmi ces fractures territoriales, l'une des plus importantes - pas la plus importante, car il y a d'autres fractures territoriales essentielles et chaque territoire est différent - mais l'une des principales fractures territoriales aujourd'hui est très clairement le numérique.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : c'est uniquement un Français sur deux qui est aujourd'hui relié au très haut débit, alors même que l'on discute en ce moment du droit au télétravail (les lois ont été votées par exemple dans le cadre des ordonnances travail) ; alors même que l'on sait que la désertification médicale est un enjeu massif et que l'on apporte des solutions avec la télémédecine ; alors même que l'on commence à faire des projets d'aménagement territoriaux fondés en particulier sur la voiture autonome, qui n'est pas un rêve pour dans 30 ans mais une réalité pour dans 10 ans... Il ne faut jamais oublier qu'il y a à peine 10 ans, l'iPhone n'existait pas et toute la révolution du Smartphone n'avait pas débuté.

Cette fracture territoriale est très largement conduite ou en tout cas amplifiée par la fracture numérique. Une fois dit cela, il ne faut pas y aller par quatre chemins, il nous faut agir, agir fermement, agir fortement, pour faire en sorte que, d'ici 2020, du bon débit, c'est-à-dire 8 Mbit/s, puisse être apporté à tous les Français où qu'ils soient, et d'ici 2022 du très haut débit, c'est-à-dire 30 Mbit/s. Le défi est de taille. Il faut effectivement se faire mal, je confirme et j'y reviendrai. En tout cas, il est sûr qu'on n'y arrivera pas si on n'avance pas tous ensemble dans le même sens.

Les objectifs du Gouvernement sont sur la table et ce ne sont pas des objectifs fixés par le secrétaire d'État que je suis, ni des objectifs chiffrés et mis sur la table par mes collègues, que ce soit Mounir Mahjoubi ou Bruno Lemaire à l'Économie et aux Finances. Ce sont des objectifs fixés

par le Président de la République lui-même. J'ai la chance de travailler avec lui depuis de longues années maintenant ; lorsqu'il était Ministre de l'Économie et de l'Industrie, c'était déjà un sujet qui était sur la table ; lorsque le Président de la République était candidat à la présidentielle, c'est encore un sujet qui était sur la table ; et lorsqu'il est devenu Président de la République, il était naturel, évident et assuré qu'Emmanuel Macron prendrait des engagements très fermes, qu'il a rappelée au Congrès des Maires il y a quelques jours, quant à un bon débit pour tous et un très haut débit pour tous respectivement en 2020 et en 2022.

Comment fait-on pour atteindre cela ? C'est très bien de se fixer des objectifs chiffrés, mais l'idée n'est pas de se satisfaire de cela, de fermer la porte de la réunion et que chacun vagabonde à ses histoires sans faire avancer les dossiers. Bien au contraire, cela fait à peu près 5 mois que, presque nuit et jour, nous essayons de trouver des solutions pour atteindre fermement ces objectifs.

Ma première conviction, et là c'est peut-être l'ingénieur qui parle, c'est qu'il y a un truc qui ne peut pas marcher, ce sont les équilibres instables. Quand nous avons été nommés avec Jacques Mézard, beaucoup sont venus nous voir en nous disant : « le système ne marche pas aujourd'hui, les zones AMII et zones RIP, c'est peut-être bien sur le papier mais il y a plein de cas où cela ne marche pas, il faut tout revoir, on a de superbes idées et on vous propose d'entrer dans une nouvelle phase ». Patrick Chaize a appelé cela le *big bang*, mais je ne pense pas que renverser la table du jour au lendemain fasse énormément avancer les choses, en tout cas, vous savez ce que vous perdez mais pas forcément ce que vous gagnez. Ma première conviction c'est donc qu'il faut travailler dans le cadre d'équilibres stables et non pas d'équilibres instables, et dans le cadre de ces équilibres stables, il nous faut effectivement nous « faire mal » pour accélérer tout ce que l'on peut accélérer et obtenir les objectifs que nous nous sommes fixés.

Ce qui est sous-jacent, c'est qu'il ne faut pas remettre en question les zones AMII ou les zones RIP. Dans beaucoup de cas, les zones RIP, cela marche très bien ; dans beaucoup de cas, cela s'est énormément amélioré à tous points de vue : d'un point de vue technique, d'un point de vue financier et d'un point de vue de vitesse de déploiement.

J'étais il y a quelques jours en Mayenne où nous avons signé un RIP qui est exemplaire parce qu'il permet d'apporter du FttH à tous avant 2022, et que c'est la première fois que des opérateurs, à la fois Orange mais aussi Free, interviennent dans le cadre d'un RIP et financent d'ailleurs beaucoup plus qu'il n'était prévu initialement en termes de financement privé. Cela veut dire que, à la fois les collectivités et l'État, ont moins d'argent, moins de capitaux à mettre pour pouvoir assurer le déploiement. Ce RIP est également exemplaire parce qu'il est innovant en termes de solutions techniques qui sont apportées dans un département comme la Mayenne où l'on voit à quel point le développement du numérique est un facteur de développement économique très profond - pour toutes celles et ceux qui n'ont pas eu l'occasion de visiter le centre virtuel de Laval, je vous le recommande fortement.

Cette première conviction dont je suis un des garants est partagée par l'ensemble du Gouvernement : il ne faut pas ouvrir, et nous n'ouvrirons pas, la boîte de Pandore visant à se dire que l'on remet en cause l'existence même des RIP, de la zone AMII ou des zones denses. Il faut les consolider et il faut avancer. Je constate d'ailleurs que la quasi exclusivité des départements aujourd'hui sont couverts contractuellement par des projets de développement en zone RIP. Ce serait de la folie que de se dire que l'on fait table rase de tout cela et puis on recommence à zéro. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que cela ne nous permettrait pas d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés - bon débit pour tous en 2020, très bon débit pour tous en 2022

La deuxième conviction que je veux partager avec vous, élus locaux et opérateurs que vous êtes, c'est qu'il ne faut pas se tromper dans la répartition des tâches qui nous incombent à tous. Il y a d'un côté l'État dans son volet aménageur, avec notamment l'Agence du Numérique, l'État dans son volet régulateur, avec l'Arcep, l'État dans son volet puissance publique avec le cadre et les

objectifs qui sont fixés, et l'animation pour être sûr que l'ensemble des acteurs sont bien en phase et travaillent dans le même sens. Mon travail est de m'assurer que tout soit bien fait du côté de l'État et, effectivement, l'État doit aussi se faire mal et j'y reviendrai.

Il y a un deuxième volet que sont les opérateurs. Pas seulement les quatre grands opérateurs, c'est-à-dire ceux qui font aussi de la téléphonie mobile, mais tous les opérateurs - beaucoup de visages connus dans cette salle les représentent. Ce sont aussi les opérateurs neutres, les opérateurs qui agissent dans les RIP, les opérateurs qui, dans ces RIP, doivent tenir un certain nombre de délais, et on sait bien que certains RIP aujourd'hui contractualisés prévoient des délais qui vont au-delà de 2022. Cela pose une vraie question parce que cela veut dire également qu'il faut accélérer au sein même des RIP.

Et puis, il y a un troisième volet que sont les élus locaux. Je suis persuadé qu'il ne faut jamais oublier, et vous pouvez être sûrs que je le rappellerai, que ce soit aux opérateurs ou aux élus locaux, que ce sont les élus locaux qui sont les donneurs d'ordres à la fin, et le rôle d'un donneur d'ordres est essentiel : c'est le donneur d'ordres qui tient les clés du camion ; c'est lui qui fait en sorte que oui ou non, il puisse y avoir des systèmes qui se dupliquent.

On sait bien tous les débats qui ont eu lieu il y a quelques semaines sur la volonté de certains opérateurs de pouvoir investir massivement y compris dans des zones où des RIP étaient déjà contractualisés. Mais n'oublions jamais qu'à la fin des fins, celui qui décide, c'est le donneur d'ordres. C'est lui qui donne les autorisations ; c'est lui qui dit si, oui ou non, il va faire sa phase 2 ou sa phase 3 ; c'est lui qui est en charge du *procurement*, c'est-à-dire de l'ensemble des contrats qui sont passés. Ce rôle de donneur d'ordres est essentiel et il est essentiel que chacun l'ait en tête, que ce soit les opérateurs, l'État et, bien sûr, les premiers intéressés, c'est-à-dire les donneurs d'ordres eux-mêmes.

La troisième conviction qui est la mienne, c'est qu'effectivement il faut se faire mal, tout simplement parce que l'équation est assez simple : aujourd'hui, on sait bien que si on ne fait pas suffisamment d'efforts, entre 3 et 5 millions de foyers n'auront pas accès au bon débit en 2020, et *de facto* n'auront pas accès au très haut débit en 2022. Cette solution, elle est juste inacceptable. Pour en finir avec ces fractures territoriales, pour faire en sorte que toutes et tous puissent bénéficier des mêmes révolutions du modèle de société, il faut absolument que ces objectifs puissent être tenus.

Pour atteindre ces objectifs, il faut accélérer *de facto* ; et pour accélérer, effectivement, cela tire sur les muscles pendant une course à pied, donc ça fait mal. Cela, ça ne relève pas de l'un ou de l'autre des trois acteurs que j'ai cités : l'État, les collectivités et les opérateurs. Si l'on veut véritablement accélérer, cela veut dire les trois doivent voir où les efforts peuvent être portés, et à la fin de la journée, on doit se dire que ça « tire » un peu effectivement, mais cela montrera qu'on a accéléré les choses.

Que faut-il faire pour accélérer ? D'abord, il faut investir plus. Pour investir plus, il y a un rôle massif donné aux opérateurs, que ce soit dans le numérique ou peut-être encore plus dans la téléphonie mobile : il faut accélérer les investissements. Comme le disait Patrick Chaize, il y a « une chance historique », en tout cas il y a de manière pragmatique quelque chose qui est sur la table, c'est que nous sommes, au moment même où nous demandons aux opérateurs d'investir plus pour accélérer, en train de négocier avec eux un certain nombre de sujets pas vraiment anodins. Je pense à l'octroi ou au prolongement des futures fréquences ; je pense à l'aménagement ou aux modifications sur le cadre fiscal. Autant de sujets d'intérêt très fort pour les opérateurs, qui représentent beaucoup d'argent pour eux et qui nous permettent, dans les discussions que nous avons avec chacun d'entre eux, de dire : effectivement, il faut que vous investissiez plus, et en parallèle l'État sera au rendez-vous parce que dans le cadre de ces discussions, parfois un peu viriles et en tout cas très franches, l'État aussi prendra ses responsabilités.

Parce que l'État aussi doit se faire mal. Comment ? Je pense que Patrick Chaize l'a très bien résumé : jusqu'à présent, les fréquences ont toujours été vues comme un objet budgétaire, c'est-à-dire qu'à chaque période, à chaque fois que l'on octroyait des fréquences, on se disait que ces fréquences devaient ramener énormément d'argent dans les caisses de l'État. Aujourd'hui, le gouvernement auquel j'appartiens considère que ces fréquences sont un outil d'aménagement territorial et c'est quelque chose de totalement nouveau. Cela veut dire accepter qu'effectivement, dans les négociations que nous avons avec les opérateurs aujourd'hui, on puisse mettre sur la table que c'est du donnant-donnant : « vous faites un effort supplémentaire, vous opérateurs, pour investir plus ; l'État fait un effort parce qu'il revoit complètement son logiciel en se disant que l'octroi des fréquences sera demain un outil d'aménagement du territoire et pas qu'un outil de pilotage budgétaire ».

Et puis troisièmement, les collectivités, les donneurs d'ordres, ont un rôle essentiel à jouer. Les déploiements sur le terrain, c'est avant tout le donneur d'ordres qui décide. Cela veut dire qu'il faut voir en tous points comment vous pouvez accélérer votre déploiement. Vous ne pourrez pas le faire seul et l'État est là pour vous accompagner.

Je vais vous donner deux exemples. Aujourd'hui, le numérique n'est pas juridiquement un bien essentiel, à la différence de l'eau ou de l'électricité. Quand les opérateurs doivent déployer sur le terrain, s'il y a un arbre sur la chaussée qui les empêche de faire l'infrastructure ou des travaux de gros œuvre pour y mettre la fibre, ils sont obligés d'attendre X semaines, voire X mois, pour obtenir l'ensemble des autorisations, y compris pour couper l'arbre qui est sur le domaine public. Il faut faciliter tout cela, et cela ne dépend pas que de vous, les opérateurs, cela dépend aussi de l'État, pour vous donner le cadre juridique vous permettant de faciliter cela. Il s'avère qu'avec Jacques Mézard nous sommes en train de présenter un projet de Loi Logement. À la différence de ce qui a pu être fait par le passé, ce n'est pas un projet de loi en silos qui ne concerne que le logement en tant que bien. C'est un projet qui concerne le logement en tant qu'élément évoluant dans un cadre qui s'appelle tout simplement le cadre de vie. Aujourd'hui, un logement qui n'est pas connecté, c'est objectivement un logement d'hier et pas un logement de demain. Dans le projet de loi que nous sommes en train de finaliser et que nous présenterons dans les toutes prochaines semaines pour discussion au Parlement au début de l'année 2018, il y a trois grands blocs, dont le troisième ne concerne que l'aménagement du cadre de vie. Ce grand bloc est constitué principalement d'un ensemble de dispositifs pour faciliter, accélérer, en particulier le déploiement du numérique sur le terrain.

Je vais vous donner un deuxième exemple. J'étais en Isère il y a quelque temps pour inaugurer un pylône de téléphonie mobile dans un petit village dans les hauteurs. Il s'avère que le maire de ce village du Pays d'Oisans a fait un boulot fabuleux et il en fallait de la persévérance parce que, pour mettre en place ce pylône, il lui a fallu 10 ans, notamment parce que des architectes des Bâtiments de France que je respecte beaucoup lui avaient demandé de tester toutes les collines autour du village, pour voir à partir de quelle colline le pylône serait le moins visible. Cela a pris 10 ans et pendant ce temps-là, les 400 habitants du village n'avaient pas la téléphonie ni la data. À la fin, on se dit que c'est super de privilégier la beauté du village, mais quand il s'agit d'une infrastructure qui peut être démontée en ¼ d'heure si jamais cela était nécessaire, et que la contrepartie est de pouvoir apporter le téléphone et le numérique aux habitants de ce village... La conclusion est très simple : depuis 10 ans, tous les jeunes du village partent ! Je ne connais pas un jeune de 18 ans qui accepte d'habiter dans un village où il n'y a pas le numérique et où il n'est pas possible de téléphoner. C'est donc également un véritable enjeu d'attractivité et de maintien de nos populations.

Dans le projet de loi que j'évoquais, on est convenu avec les architectes des Bâtiments de France que, dans le cadre du déploiement du numérique, ce que l'on appelle l'avis conforme des architectes des Bâtiments de France puisse être revu pour que cet avis ne soit pas conforme et qu'on puisse accélérer le déploiement, notamment la mise en place de pylônes. Cela paraît

anodin et rempli de bon sens, mais c'est une véritable avancée et pour tous les élus locaux ici présents, je pense que cela parle énormément. En tout cas, vous voyez quel est l'état d'esprit qui est le nôtre et jusqu'à quel point on souhaite pouvoir avancer.

Quatrième conviction, c'est qu'il nous faut aujourd'hui avoir plus de transparence dans tout ce que nous faisons, c'est-à-dire pas uniquement vis-à-vis des opérateurs. Je ne suis pas de ceux qui clouent au pilori les opérateurs. Trop souvent, on l'a fait, en se disant : « nous État, nous collectivités, on se dédouane, tout cela est de la faute des opérateurs ». Je vous donne un exemple très simple avec les opérateurs dans la téléphonie mobile : aujourd'hui les chiffres qui nous sont donnés, c'est que 98,8% des Français sont connectés avec de la bonne téléphonie mobile. Pour avoir, il y a quelques mois, piloté une campagne présidentielle et une campagne législative, je peux dire que le principal sujet qui revenait, c'est : « elles sont où, les barres sur mon téléphone portable ? ». J'avais plutôt l'impression que 98,8% des personnes que nous rencontrions sur les marchés dans les villes nous disaient qu'elles n'avaient pas le téléphone mobile ! Mais la responsabilité n'est pas que chez les opérateurs, loin de là. Les objectifs qu'ils devaient atteindre en termes de déploiement de la téléphonie mobile avaient été fixés par l'État et ils ont tous été tenus avec plusieurs années d'avance. C'est cela, la réalité et il ne faut pas l'oublier parce que, encore une fois, ce serait trop facile de se dire que c'est la faute uniquement de l'un sans voir la responsabilité que nous avons tous, que ce soit l'État ou les collectivités, pour accélérer ce déploiement.

Il n'en reste pas moins que la transparence est essentielle, et je salue le travail, fait notamment par l'Agence du Numérique et par l'Arcep, de publication de cartographies précises avec des données qui remontent du terrain, pour voir de manière actualisée où en est le déploiement à la fois du numérique et de la téléphonie mobile. C'est un enjeu essentiel. Il faut avoir plus de transparence, il faut pouvoir indiquer à l'ensemble de nos concitoyens où nous en sommes dans les déploiements, pour leur dire : « à défaut d'avoir la téléphonie ou le numérique de manière convenable, voilà les échéances auxquelles vous pourrez effectivement y avoir accès ».

Le deuxième enjeu en termes de transparence, c'est qu'il faut revoir un certain nombre de choses, notamment dans la qualité de service, et notamment les fameuses zones blanches. Beaucoup de choses ont déjà été faites, et d'ailleurs Emmanuel Macron alors Ministre de l'Économie avait beaucoup concouru à cela, mais les zones blanches aujourd'hui, c'est le fameux paradoxe du « 500 mètres autour du clocher du village » : la téléphonie est accessible dans les 500 mètres autour du clocher, et à 505 mètres, vous n'avez plus de barres. Ou encore le paradoxe selon lequel on vous dit que vous avez accès à la téléphonie si vous sortez de votre maison, que vous levez le pied gauche et tendez la main droite très haut dans le ciel : à ce moment-là, oui, vous arrivez à capter deux barres, donc vous n'êtes pas dans une zone blanche... On est tous d'accord pour dire que ce n'est pas une qualité de service satisfaisante.

Et là je salue le travail qui est fait notamment par l'Agence du Numérique avec l'ensemble des opérateurs pour revoir la définition même de ces services. C'est essentiel parce que, pour pouvoir mener une négociation, avancer véritablement et atteindre les objectifs, il faut savoir de quoi on part, de quoi on parle et notamment il faut établir une nouvelle définition de cette qualité de service. C'est vrai pour les zones blanches mais c'est vrai aussi pour les zones grises, qui aujourd'hui sont définies par un certain nombre de critères qui pourraient être améliorés, et des travaux sont en cours. Cette transparence est essentielle et il faut la conduire fortement.

Enfin, cinquième conviction, ce déploiement ne sera possible que si l'on arrive à accélérer sur le terrain l'ensemble des dispositions, l'ensemble des autorisations qui doivent être simplifiées, pour faire en sorte que demain on arrive plus facilement, que vous soyez opérateurs, élus locaux, administration de conseil pour l'ensemble de ces acteurs, à accélérer les déploiements. Il y a beaucoup d'enjeux là-dessus ; des enjeux d'autorisation, des enjeux de respect d'un certain nombre de normes (j'évoquais les architectes des Bâtiments de France). La seule chose qui

compte en fait, c'est le retour du terrain et j'appelle vraiment toutes celles et ceux présents aujourd'hui à nous faire remonter, que cela soit à Antoine Darodes ou à nous directement tous les éléments de blocage qu'ils ont pu voir sur le terrain, pour pouvoir lever ces blocages demain et améliorer les choses. Nous avons un vecteur législatif qui arrive au Parlement dans quelques semaines, profitons-en !

Au final, aucune schizophrénie dans mon discours, au contraire, beaucoup de pragmatisme. Vous pouvez compter sur une fermeté totale du Gouvernement pour parvenir à atteindre ces objectifs, une disponibilité absolue et une force de travail considérable pour faire en sorte qu'on ne dévie jamais du chemin nous permettant de les atteindre.

Mais si on veut y arriver, il faut plus d'investissements - c'est ce que l'on fait, et notamment dans les négociations.

Il faut plus de transparence - c'est un rôle qui nous emporte tous.

Il faut également des engagements qui ne soient plus des engagements de bonne foi mais qui soient contraignants, et je salue tous les travaux que nous avons pu mener ces derniers temps avec l'ensemble des opérateurs, à l'initiative des élus - et Patrick, je sais que tu y es pour beaucoup - qui ont permis d'introduire dans la Loi Montagne un fameux article qui s'appelle le L. 33-13, qui modifie le code des postes et des communications électroniques et qui permet à la puissance publique de demander aux opérateurs des engagements contraignants. Les opérateurs dans leur grande majorité d'ailleurs aujourd'hui le disent très clairement : « nous sommes prêts à prendre des engagements contraignants ». Je sais bien que ce n'est pas aux RIP que je vais dire cela, parce que les engagements contractuels pris dans les RIP par les opérateurs dits neutres sont des engagements souvent très forts, contractuellement très solides, et les opérateurs n'ont pas d'autre choix que de les tenir. L'objectif aujourd'hui vous l'aurez compris, c'est de faire en sorte que l'on arrête uniquement les bonnes volontés, en mettant tout ce qu'il est possible sur la table pour atteindre ces objectifs, et que l'on rentre véritablement dans une contractualisation avec des objectifs contraignants. C'est le troisième point.

Et puis quatrième point, il y a le rôle de l'État qui est là à la fois pour donner un cap et fixer des objectifs, à la fois pour donner le cadre de négociations que nous sommes en train de mener avec l'ensemble des opérateurs et que l'on espère terminer d'ici la fin de l'année.

L'État est là aussi pour apporter les financements, notamment dans les zones RIP quand cela est nécessaire. Vous savez que le Plan France Très haut débit (cf. « pas d'équilibre instable ») est non seulement maintenu mais est conforté. Des financements ont été consolidés dans le cadre du Grand plan d'investissement annoncé par le Premier ministre. Il y avait des problèmes de crédits de paiement et c'est 300 millions d'euros supplémentaires de crédits de paiement qui y ont été apportés pour s'assurer que les engagements puissent être honorés.

Encore une fois, vous verrez toujours en moi quelqu'un qui soutiendra les RIP. Il ne faut pas se leurrer : il y a des RIP qui marchent très bien, il y en a qui marchent moins bien. Cela veut dire aussi qu'il faut que l'on soit totalement exigeant de part et d'autre de cette salle pour s'assurer que ce que l'on fait soit très fort. Si demain un RIP se casse la figure parce que ses fondamentaux n'étaient pas suffisamment bons, parce que les donneurs d'ordres n'ont pas suffisamment joué leur jeu, ou parce que les opérateurs n'ont pas respecté les délais - j'insiste pour souligner que, les engagements, ce n'est pas après 2022, et je sais que les opérateurs voient ce que je veux dire par là... À ce moment-là, c'est tout l'édifice qui s'écroulera.

Comment arriverons-nous à dire demain qu'il ne faut pas revoir les RIP, si vous avez un RIP qui ne permet pas d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés initialement. Nous avons donc une responsabilité commune qui est énorme. Il faut absolument pouvoir démontrer à tous que l'architecture que nous avons créée est bonne, il faut la pérenniser, mais il faut aussi montrer à tous qu'elle fonctionne.

Quand je dis à tous, il faut avoir en tête que nous tous réunis, nous avons une seule boussole : c'est la perception des Français. Aujourd'hui, la perception des Français, c'est que le numérique ne va pas suffisamment vite, que le déploiement n'est pas suffisamment puissant et que la téléphonie mobile ne marche pas. Tant que nous n'aurons pas collégialement réussi à changer la perception des Français - et il ne faut pas y aller par quatre chemins, c'est du déploiement, du déploiement, du déploiement -, ce sera un échec pour nous tous. Une politique publique ce n'est pas de se faire plaisir tous ensemble réunis ici, en se disant qu'on a mis en place les bons dispositifs, les uns apportant les financements, les autres facilitant les déploiements. La politique publique, ça marche si et seulement si les Français à la fin perçoivent un changement dans leur quotidien ; or aujourd'hui, un Français sur deux ne le ressent pas. Et tant qu'on n'y sera pas parvenu, ce sera un échec pour nous tous réunis.

Vous aurez toujours en moi un fidèle et fervent défenseur du déploiement du numérique, mais également un fidèle et fervent travailleur pour qu'on y arrive, avec une exigence qui est très forte, qui sera toujours plus forte, et avec une conviction : ce n'est pas tout seul qu'on y arrivera, soit les opérateurs, soit l'État, soit les collectivités, les élus locaux ou les donneurs d'ordres, c'est tous ensemble. Soit on arrive à accélérer tous ensemble et à se faire mal, et à ce moment-là les Français verront la différence, soit on n'y arrivera pas et cela sera un échec cuisant avec des France qui continueront à diverger, des fractures qui continueront à diviser, du télétravail qui sera discuté dans la presse, dans les médias et au Parlement, mais qui ne bénéficiera pas aux Français, des déserts médicaux qui perdureront, bref une société du Gigabit, notre objectif *in fine*, qui ne verra pas le jour en France alors qu'elle verra le jour dans d'autres pays européens. Ce serait fortement dommage et c'est un euphémisme !